

Grande plaisance : un projet novateur à Bonifacio

Dans quelques jours, les bateaux de plus de 24 mètres pourront stationner dans le golfe de Sant'Amanza sans en abîmer les bancs de posidonie, nombreux à cet endroit mais formant un écosystème particulièrement fragile.

Hier matin, lors d'une visite qui s'est faite au port de commerce où sont stationnés pour le moment les coffres qui seront bientôt immergés, le préfet de Corse, Pascal Lelarge, le sous-préfet de Sartène Arnaud Gillet et les élus bonifaciens ont pu voir de près ces futurs équipements. Une zone de mouillage et d'équipements légers, que l'on baptise familièrement Zmel, sera opérationnelle dans les premiers jours d'août. Elle comportera des coffres de béton éco-conçus sur lesquels pourront venir s'accrocher des unités de plus de 24 mètres, sachant que la com-



mune accueille près de la moitié de la flotte de grande plaisance en Corse, dont certains bateaux peuvent atteindre les 60 mètres.

Cet équipement novateur est testé par Bonifacio avec sept coffres dans un premier temps, puis quatorze avec une deuxième Zmel, toujours à Sant'Amanza, pour finalement arriver au nombre de 45 sur l'ensemble du périmètre de la réserve des Bouches selon le plan de gestion imaginé par la RNBB dans un document en cours de rédaction. « L'objectif est l'optimisation d'un modèle qui pourra être industrialisé à l'échelle de l'île », a insisté le préfet Pascal Lelarge, venu observer de près ces équipements hier matin. Sur l'ensemble de la Corse, 90 coffres du même type pourront être positionnés « d'ici deux à trois ans. Le retour d'expérience de Bonifacio va permettre de développer le projet ailleurs ».

Outre les considérations environnementales, le projet se devait aussi de s'appuyer sur un modèle économique, « car le mouillage en Zmel génère des recettes non négligeables. C'est aussi ce qui va

Les élus, techniciens et représentants de la préfecture ont pu observer de près les coffres qui seront immergés à Sant'Amanza dans quelques jours.

PHOTO S.O.

aider les autres communes à se projeter », juge le préfet.

Financement à 80 % par le PTIC

Financée à 80 % par le PTIC, la création de cette Zmel va dans le sens de la maîtrise de l'empreinte environnementale : « Le projet a été monté en sept mois à peine. Il faut protéger les posidonies et donc prendre les mesures qui s'imposent au vu de la fréquentation des lieux », poursuit le préfet. Un point que le maire de la commune, Jean-Charles Orsucci met lui aussi en avant : « Nous ne sommes pas dans l'écologie punitive, mais il fallait absolument établir un système qui permette de pallier ce que les collectivités locales n'ont pas fait pendant trop

longtemps. Les ancres massacreraient les posidonies, il était donc indispensable de faire quelque chose pour les protéger. »

Ce « quelque chose », ce seront donc des coffres de 3x3m ou 4x4m comportant une trans-

parence hydraulique ayant pour objectif de limiter les risques de modification de la courantologie et les risques d'impacts sur les herbiers pour une zone totale de 60 hectares. Ils seront positionnés dans les endroits sableux de façon à ne pas endommager les posidonies, et avec la possibilité de les retirer si des problèmes étaient constatés. « Nous sommes dans une logique d'exemplarité, en particulier en ce qui concerne le respect de l'environnement. L'écoconception permet d'avoir des ouvrages à l'hydrodynamisme parfait, tandis que le béton assure résistance et tranquillité d'esprit », reprend l'adjoint en charges des affaires maritimes et de l'environnement, Marie-Josée Culioli-Vichera.

Porté en sept mois seulement,

le projet devrait permettre de réguler le stationnement des navires de grande plaisance rapidement, avec la présence sur place de personnels de la capitainerie. « Même si l'arrêt de la préfecture maritime avait été pris de façon

un peu abrupte, les services de l'État et l'ancien président de l'office de l'environnement, François Sargentini, nous ont particulièrement aidés dans la réussite de ce projet, porté en quelques mois à peine. La commune en est maître d'ouvrage grâce à l'implication de mon ancienne première adjointe, malheureusement décédée, Nicole Serra, qui était en charge des affaires maritimes, tandis que Marie-Josée Culioli-Vichera était responsable des questions environnementales », insiste Jean-Charles Orsucci.

La mise en place des Zmel va de pair avec l'évolution des mentalités et de la manière de pratiquer la plaisance : « De nouveaux standards se mettent en place, même si les prises de conscience sont récentes. On ne peut plus faire

n'importe quoi avec la mer, et il est heureux de voir la modernité de l'approche qu'ont eue les élus. On n'est pas dans un projet prétexte, mais vraiment dans un travail de fond », estime le préfet Lelarge.

SANDRINE ORDAN